

LE 26 JANVIER 2017

AVERTISSEMENT : Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !

Bonne année et bonne santé

La direction a profité de cette 1^{ère} réunion des DP de l'année pour souhaiter une bonne année aux représentants du personnel, et donc, par ricochet, à tout le personnel.

Pour les représentants du personnel (CA, CE, DP, CHSCT), l'année 2017 risque quand même de ne pas être de tout repos : mise en place (définitive ?) de CFA, finalisation de la fusion des DR et bilan des EIH, formalisation du projet d'entreprise, projet de déménagement du site de Paris Vicat, réorganisations diverses, etc.

Bref, beaucoup de pains sur la planche mais avec de moins en moins de boulangers pour les faire cuire... On espère que la direction est consciente qu'à force de tirer sur la corde, il est probable que cette dernière finisse par rompre.

La CFDT souhaite également que le climat des réunions des IRP (instances représentatives du personnel) - en général - s'améliore; le sentiment de ne pas être pris au sérieux par la direction se renforçant au fil des rencontres et depuis plusieurs mois...



Les DR (fusionnées ou pas) bientôt en fusion ?

Les DP nourrissent de sérieuses inquiétudes sur les moyens mis à la disposition des DR, et notamment des DR fusionnées. Ce ne sont pas les termes enjôleurs de la DRH qui nous rassurent, et comme dirait l'autre « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». Il apparaît en particulier que, pour certaines DR fusionnées, la

question des effectifs et des moyens (ex : frais de déplacement) qui y sont associés est cruciale, dans l'optique d'une continuité de l'action. Souvent, le compte n'y est pas et nous avons demandé à la direction de revoir sa copie, notamment en Nouvelle Aquitaine.

Pour 2017, la direction nous informe que la DEAT a reconduit (à moitié) l'enveloppe des frais de déplacements de 2016 consacré à la finalisation de l'organisation des équipes des DR fusionnées, soit 100 kEUR.

Fusion-acquisition au SAF-SBIO et instabilité au SBF

Si vous ne le savez pas encore, le SAF a fusionné avec le SBIO pour donner le SAFB.

Les DP s'inquiètent de la charge de travail de certaines personnes de ce nouveau gros service, dont on peut craindre malheureusement que ce ne soit pas un cas isolé.

À suivre de près donc.



En ce qui concerne le SBF, on ne présente plus la situation de ce service, en sous-effectif chronique depuis plusieurs mois. La direction nous répond, en substance, qu'elle est dans une phase de recrutement de 4 postes, sans que l'on sache au final quel est le calendrier exact de réalisation.

À suivre de près donc (bis repetita).

Suites de la commission de conciliation 2016

En journalisme on appelle ça un « marronnier », pour une question qui revient de manière récurrente, toujours à la même période. En l'occurrence, il s'agit ici de l'information apportée aux salarié-e-s à la suite de la commission de conciliation de novembre où se sont discutées les mesures individuelles d'augmentation.

Normalement, chaque directeur doit informer les salarié-e-s qui ont fait un recours, du résultat de ce recours. Et bien, comme chaque année, certain-e-s directeurs (-trices) ne jouent pas le jeu et n'informent pas les salarié-e-s. La direction minimise et nous dit qu'il s'agit de cas isolés (et les « mauvais élèves » se-

raient connus de la DRH !)... Peut-être ! Mais ce n'est pas une raison !

Les DP ont donc re-re-re-re-re-re-demandé à la direction que toutes les fiches de la commission de conciliation soient bien transmises à leurs destinataires. La direction s'y est engagée.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les bulletins de salaires sont « fictifs »

À partir de 2017, l'employeur doit proposer aux salariés de bulletins de salaires en format « dématérialisé », sauf pour les salariés qui en auraient fait la demande expresse, c'est la loi. La direction devrait donc prendre contact dans les prochains jours avec les sala-

riés encore au régime « papier » pour les inciter à utiliser le coffre-fort électronique Novapost, censément sécurisé. Le SNE a réclamé qu'un addendum soit ajouté à la paie de janvier pour information, mais la direction ne s'y est pas engagée. Par contre, elle a redit

qu'elle ferait une information à l'ensemble des salariés sur ce point via le zoom RH qui paraît périodiquement. Nous recommandons aux salariés d'être très vigilants à la lecture des documents de la DRH.

Certains surcoûts d'hôtel remboursés

Alors que, globalement, les salariés peinent à se faire rembourser les surcoûts de leurs déplacements, la direction a accepté tout de suite de prendre en charge

les surcoûts d'hôtel en cas de réservation d'une chambre d'hôtel aménagée pour les personnes à mo-

bilité réduite. Les DP ont remercié la direction pour cette mesure de bon sens.

Prochaine réunion : à Paris, où les DP se réuniront le 23 février 2017

Toujours à votre disposition, vos délégués du personnel CFDT

Daniela HOUPILLART
Valbonne

Isabelle MIGLIORE
Valbonne

Brigitte ROBIN
Angers

Sophie ROLANT
Valbonne

Denis TAPPERO
Paris

Olivier THEOBALD
Angers

Virginie LEMBAYE
Angers

Frédéric BLONDEL
Angers

Sandrine CARBALLE
Valbonne

Alice GUEUDET
Angers

Damien JULIENNE
Angers

François-Renaud SIEBAUER
DR PACA

... et pour nous écrire : cfdt@ademe.fr

retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>